

Question sur le code civil

Par **Lach**, le **11/07/2023** à **10:57**

Bonjour,
Dois-je acheter le Code civil 2024 si je possède celui de 2023 ?
Est-ce que quelqu'un a une idée s'il y a trop de différences ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/07/2023** à **09:08**

Bonjour

En quelle année êtes-vous ?

Si vous allez suivre des cours de droit de la famille, un changement s'imposera puisque une réforme de l'adoption a eu lieu en octobre 2022 (elle ne figure donc pas dans les Codes 2023)